

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**  
**Siège : Rue des 4 éléments - Pompey**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

**Séance du 22 février 2018**

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **22 février à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **16 février 2018**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

<b>Présents</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. MACHADO
<i>Champigneulle</i>	M. DETHOU – M. FELICANI – M. MARLIN – MME PLAYE – MME SCHREIBER – MME SCHWARZ – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN – MME PANO
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME FOUET – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M MEDART
<i>Livردun</i>	M. BERNARDO – MME DILLMANN – MME GUENSER – M. HUET – M. KOCH – MME VILLEMIN
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
<b>Absents représentés</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO
<i>Livردun</i>	M. DOSE à MME GUENSER
<b>Excusés</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ – MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Frouard</i>	MME DROUOT
<i>Montenoy</i>	M. POINT

**N°01 – DB du 22/02/2018**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

**Débat d'Orientation Budgétaire 2018**

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe, et à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote du Budget Primitif doit être précédé par un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les communes de plus de 3 500 habitants. Ce DOB doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

L'article D2312-3 détaille le contenu de ce rapport, qui comporte une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il comporte également les hypothèses de construction pour le budget à venir, une présentation des engagements pluriannuels, un point sur la dette de la collectivité. Le II de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 précise que ce rapport comporte les objectifs de la collectivité en terme d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et des besoins de financement annuels.

Le rapport d'orientation est disponible à l'adresse <http://www.bassinpompey.fr/rob2018>, comportant différentes informations pouvant servir de base à la discussion.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer,**

## Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen
- Après examen en Bureau communautaire,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**PREND ACTE** du rapport d'orientation budgétaire joint à la convocation du présent Conseil, des orientations budgétaires proposées, des engagements pluriannuels envisagés, de la structure et de la gestion de la dette, de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

**PREND ACTE** du déroulement du débat d'orientation budgétaire 2018.

## L'ASSEMBLEE PREND ACTE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

---

Ont signé au registre tous  
les membres présents

---

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC